



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
22 décembre 2000  
Français  
Original: anglais

---

### Note du Président du Conseil de sécurité

La lettre ci-jointe, datée du 21 décembre 2000, a été adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies (voir annexe). Elle est distribuée comme document du Conseil de sécurité, comme suite à la demande formulée par l'Observateur permanent.

## Annexe

### **Lettre datée du 21 décembre 2000, adressée au Président du Conseil de sécurité par l'Observateur permanent de la Suisse auprès de l'Organisation des Nations Unies**

J'ai l'honneur de me référer à la note du Président du Conseil de sécurité, datée du 20 décembre 2000 et au paragraphe 19 du rapport du Groupe d'experts créé par la résolution 1306 (2000) concernant la Sierra Leone, présenté sous couvert de cette note (S/2000/1195). Le Gouvernement suisse accueille avec intérêt ce rapport qui constitue un élément utile pour la mise en oeuvre efficace des sanctions des Nations Unies.

Le rapport évoque en particulier la question des entrepôts francs suisses, les « Freilager » (par. 16, 117, 118 et 164). Si les problèmes liés aux entrepôts francs sont préoccupants dans plusieurs pays, il n'en reste pas moins que la Suisse est citée nommément dans le rapport et qu'il n'est pas dûment tenu compte des mesures prises pour résoudre les problèmes éventuels et pour renforcer les contrôles sur le transit des diamants dans les entrepôts francs.

Vous voudrez donc bien trouver ci-joint une déclaration énonçant les mesures que la Suisse a prises au sujet des diamants de la guerre (voir pièce jointe). Cette déclaration a été communiquée au Groupe d'experts oralement et par écrit, avant que son rapport ne soit publié.

Ceci dit, la Suisse étudiera attentivement les recommandations formulées dans le rapport pour renforcer encore davantage l'ensemble de mesures utilisées pour lutter efficacement contre le commerce des diamants de la guerre.

Je vous serais obligé de bien vouloir porter la présente lettre et la pièce jointe à l'attention des membres du Conseil de sécurité et de la faire distribuer comme document du Conseil.

L'Ambassadeur  
(Signé) Jenö C. A. **Stahelin**

**Enclosure**

**Fighting conflict diamonds – Switzerland to introduce further measures**

---